

Comité technique ministériel du 25 février 2021: déclaration liminaire de l'UNSA Education

L'UNSA Éducation s'interroge aujourd'hui sur la suspension dans les faits de plusieurs groupes de travail de l'agenda social et le silence du Ministre un mois après la fin du Grenelle.

Ce silence peut être une bonne nouvelle, tant les propositions de ce Grenelle sont diverses, et pour nombre d'entre elles, déconnectées des réalités et des besoins de l'École. Néanmoins, c'est aussi l'engagement d'une revalorisation de tous les métiers, assortie d'une programmation budgétaire pluriannuelle, qui semble également s'éloigner. Les personnels s'impatientent. **L'UNSA Éducation vous rappelle que cette revalorisation au sein du Ministère de l'Éducation Nationale est indispensable et qu'elle doit atteindre tous les corps, tous les personnels, prioritairement les moins rémunérés.**

Rappelons les raisons qui ont mis ce sujet depuis maintenant 2 ans au cœur de l'agenda social : le retard des rémunérations dans notre Ministère au regard du reste de la Fonction Publique d'État ainsi qu'au regard des rémunérations des enseignants, ailleurs, dans les pays comparables. **C'est l'attractivité des missions de l'Éducation Nationale qui est en berne à un moment où, pourtant, le rôle essentiel de l'École publique est partagé par toute la société confrontée à d'intenses et nombreux défis.**

Des éléments sont aujourd'hui engagés, mais de façon décousue. Ainsi, alors qu'aujourd'hui nous abordons la question de **la prime d'attractivité qui concernera les professeurs, CPE, PsyEN** à compter de l'échelon 2, ce qui se dessine pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et pour les futurs stagiaires, est très loin de consolider professionnellement et financièrement l'entrée dans ces métiers.

Les projets, évoqués en décembre, **d'une indemnité en 2022 pour les stagiaires** qui verront le concours repoussé d'une année dans leur cursus universitaire ainsi que de dispositifs limités, contraints et contraignants de **masters alternants** ne sont pas articulés avec le texte de la prime d'attractivité présenté aujourd'hui à ce Comité Technique Ministériel. **Ces projets ne donnent pas une vision cohérente et encore moins consolidée de l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.** Ces projets pourraient, dans l'état où ils nous sont présentés, créer des situations ubuesques où des étudiants contractuels alternants se verraient par la suite privés de la prime d'entrée dans le métier pour avoir exercé en tant que contractuels pendant leur formation initiale, ou bien encore des stagiaires reclassés connaîtraient des variations de rémunérations illisibles en devenant ensuite titulaires.

Cette situation ne permet pas d'appréhender globalement tous les éléments réglementaires nécessaires, et de nous démontrer que nous avons tort quand **nous dénonçons la réforme des concours** à laquelle nous nous sommes opposés au Comité Technique Ministériel du 20 mai dernier.

Nos travaux du jour concernent la prime d'attractivité qui a été annoncée par le Ministre depuis plus d'un an comme la première marche d'une revalorisation globale à construire sur plusieurs années. Pour l'UNSA Éducation, nous apprécierons cette prime d'attractivité à l'issue de nos débats, des évolutions éventuelles et réponses, en particulier s'agissant de son articulation avec la revalorisation de l'année de stage.

Pour clore ce propos liminaire, je souhaite revenir sur un point que nous avons abordé précisément lors du dernier Comité Technique. **Nous vous interrogeons à nouveau sur les consignes qui ont été données aux Rectorats s'agissant du renouvellement des enseignants contractuels et assistants d'éducation** recrutés pour aider les écoles et établissements à faire face à la crise sanitaire. Nous renouvelons notre demande **d'une prolongation de l'ensemble de ces contrats jusqu'aux vacances d'été.**